DLP-4-7-83198100

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

30 Juin 1983



PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE HAUTES-ALPES ALPES MARITIMES BOUCHES DU RHONE HAUTE CORSE CORSE SUD VAR VAUCLUSE SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription 24 Rue Edouard Delanglade 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements Quartier Cantarel MONTFAVET Adresse Postale B.P 95 84140 MONTFAVET TELEPHONE (90) 88 21.83

ABONNEMENT ANNUEL Bulletin GENERAL 92 F — Bulletin TOMATE : 40 F — VIT : VAR : 40 F a Régis. recettes DDA CCP Marseille 9660 74 V

SPECIAL ZONES PRECOCES du VAR et des ALPES-MARITIMES

Vigne ?

TORDEUSES DE LA GRAPPE -

Le traitement préventif sur la deuxième génération peut être prévu entre les 1er et 5 Juillet pour les zones suivantes :

- *Appellation Bandol et équivalent* : *St-Cyr-sur-Mer, La Cadière, Le Beausset,* mais les dépôts d'oeufs sont faibles (traiter seulement les parcelles habituellement atteintes) .

- Zone située entre *Toulon, Puget-Ville* et *La Londe* .

- Zone de *Fréjus* à *Roquebrune-sur-Argens* .

- Zone littorale des *Alpes-Maritimes* .

OIDIUM -

Il est actif sur grappes de Carignan : renouveler les traitements à 14 jours si cela n'a pas été fait .

BOTRYTIS -

Des attaques sur rafles de Grenache ayant plus ou moins coulé sont observées . Utiliser dichlofluanide ou folpel pour le traitement *MILDIOU* ou attendre le traitement de fermeture de la grappe pour intervenir avec un anti-botrytis spécifique .Les grappes ayant beaucoup coulé on prendra le diamètre des grains de 8 à 10 mm pour repère du stade

MILDIOU -

Après les pluies observées le 27 Juin, des repiquages ont eu lieu .

Renouveler la protection si cela n'a pas été fait comme on le disait dans le dernier bulletin .

-----0000-----

P246

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" Directeur-Gérant P. Dufraud — CPPAP N° 478 AD